

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaireDATE DE LA CONVOCAION
21 septembre 2023**Séance du 28 septembre 2023 à 18 heures 30****N°2023 09 12: APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) RELATIF AU SPANC 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au cinéma de Montmoreau, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (47) : Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Pascale BAYONNE, Stéphane BÉGUERIE, Jean-Pierre BERTRAND, Maguy BLANCHARD, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Paul CROCHET, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉPAGE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSSERT, François DI VIRGILIO, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ.

Pouvoirs (9) :

Anja BEAU à Gérard MARCELIN
Vincent CHAPELET à Jean-Luc GOUPILLEAU
Jérôme DESBROSSE à Jean-Michel BOLVIN
Patrick GALLÈS à Sébastien DÉPAGE
Murielle HÉRAUD à Bernard HERBRETEAU
Alain MIKLASZESWIKI à Christophe DAMOUR
Joël PAPILLAUD à Patrice PETIT
Claude TARDÉ à Philippe PELLISSIER
Philippe VIGIER à Jean AUDOIN

Absents (10) :

Annette BLANDINEAU
Josiane BODET
Fabrice COUSSY
Pauline DUMAS
Éric ROCHER
Jean-Jacques PUYDOYEUX
Dany POIRIER
Jérôme NEVEU
Jean-Claude MAURY
Cyrille GUÉDON

Secrétaire de séance : Mireille NEESER

Monsieur Joël BONIFACE, Vice-Président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'habitat, présente, comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC).

Ce dernier évoque le bilan de l'année 2022 sur l'activité du SPANC.

AR Prefecture

016-200070282-20230928-2023_09_12-DE

Reçu le 11/01/2024

Publié le 11/01/2024

De manière très synthétique, il ressort du rapport d'activité 2022 que le nombre d'intervention a légèrement diminué (1 123 interventions en 2022 où 1 168 interventions avaient été recensées en 2021).

La société Véolia n'a pas encore atteint ses objectifs pour la quatrième année consécutive, avec seulement 110 contrôles périodiques réalisés contre un objectif de 300 par an pour le SPANC externalisé sur le secteur nord. Les diagnostics dans le cadre des ventes immobilières ont légèrement baissé en 2022 après une augmentation progressive depuis 2015. Les travaux d'assainissement non collectif ont quant à eux augmenté en 2022, ce qui se supposait bien compte tenu de l'augmentation de l'instruction des projets en 2021.

Monsieur Joël BONIFACE ajoute que le budget SPANC présente un déficit annuel et constant et qu'une réévaluation de la redevance devra être estimée et mise en place afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

Le Vice-Président conclut en rappelant que depuis cette année 2023, le SPANC est géré en régie totale.

Ainsi, Monsieur Joël BONIFACE précise qu'il revient au Conseil communautaire :

- **D'approuver le rapport annuel 2022 du SPANC tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé de Monsieur Joël BONIFACE,

Et conformément à l'article L2224-5 et les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 48 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, décide d'adopter les propositions de Monsieur Joël BONIFACE, Vice-président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'habitat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

Et publication du

Jean-Yves AMBAUD

Président de la Communauté de
Communes